

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 25 JUIN 2025, À 19 H 34.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Benoit Fournier, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Daniel Roy, Roxton Falls
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Claude Gaucher, Saint-Damase
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Francis Grégoire, Saint-Jude
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Luc Darsigny, Saint-Pie
Sophie Côté, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Diane Beauregard, Sainte-Madeleine
Daniel Choquette, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Saint-Liboire, Saint-Simon, Sainte-Christine et Saint-Théodore-d'Acton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MONSIEUR ET MESDAMES :

Réjean Pion, directeur général
Mélanie Paquin, directrice générale adjointe
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Alain Jobin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

25-060 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

25-061 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025

Il est proposé par Monsieur Daniel Choquette,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2025 soit approuvé et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

25-062 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Claude Gaucher,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 19 juin 2025 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

25-063 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES — APPEL D'OFFRES 2026-2030 — ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-091, en date du 20 novembre 2024, mandatant le directeur général à procéder aux formalités d'appel d'offres du contrat APO 2025 04 MR relativement à la gestion des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 4 juin 2025;

CONSIDÉRANT que, tel que prévu à l'entente, les résultats d'ouverture des soumissions ont été approuvés par Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions rédigé par le directeur général, en date du 5 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Diane Beauregard,
Appuyé par Monsieur Daniel Roy,
Et résolu à l'unanimité

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme à la soumission APO 2025 04 MR soit l'entreprise JMV Environnement inc.

D'octroyer ce contrat pour une période de cinq ans (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030), le tout en conformité avec les exigences des documents d'appel d'offres APO 2025 04 MR et la soumission de l'entrepreneur.

Pour la réalisation de ce mandat, la Régie versera à l'entreprise JMV Environnement inc., sur la base des prix unitaires soumis, pour les années 2026 à 2030 inclusivement, la somme approximative annuelle de 2 581 829,16 \$, incluant les taxes, le tout payable sur réception des factures et des billets de pesée.

Tous les documents d'appel d'offres ainsi que les formulaires de soumission dûment complétés par le soumissionnaire font partie intégrante du contrat.

De mandater le président et le directeur général de la Régie pour signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, tous les documents nécessaires afin de donner application au contrat octroyé en vertu des présentes, le cas échéant.

25-064

RÈGLEMENT NUMÉRO 161 PRESCRIVANT AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES CERTAINES MODALITÉS RELATIVES À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE

Il est proposé par Madame Louise Arpin,
Appuyé par Monsieur Simon Vaillancourt,
Et résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 161 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des matières recyclables sur le territoire de la Régie soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX — COLLECTE DE MAI 2025 — SOMMAIRE

Le sommaire des résultats de la collecte de résidus domestiques dangereux qui a eu lieu le 24 mai 2025 est déposé à la table du conseil. Le directeur général présente les résultats de cette collecte et répond aux questions des membres du conseil.

25-065

BANQUE NATIONALE — SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES ET ADMINISTRATEURS DES SOLUTIONS BANCAIRES PAR INTERNET — MODIFICATION

CONSIDÉRANT que la convention de services « Solutions bancaires par Internet — Entreprise » signée le 22 mars 2017, désigne Monsieur Réjean Pion, directeur général, en tant qu'un des administrateurs de ce service et de la plateforme de transfert de fichiers corporatifs (9 mai 2017);

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 17-122, en date du 21 novembre 2017, désigne les personnes actuellement autorisées à signer les effets bancaires de la Régie, en l'occurrence le président ou la vice-présidente et le directeur général ou la greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Régie, Monsieur Réjean Pion, prend sa retraite à la fin du mois de juin;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 30 juin 2025, Madame Mélanie Paquin occupera le poste de directrice générale de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Francis Grégoire,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

Que Madame Mélanie Paquin, directrice générale, soit nommée administratrice du service « Solution bancaires par Internet — entreprises » et de la plateforme de transfert de fichiers corporatifs en remplacement de Monsieur Réjean Pion.

De retirer, à compter du 30 juin 2025, le nom de Monsieur Réjean Pion à titre de signataire du compte bancaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Que Madame Mélanie Paquin, directrice générale de la Régie soit autorisée, à compter du 30 juin 2025, à signer, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, conformément au processus de signature autorisé par le conseil d'administration de la Régie, soit que tous ces documents soient signés par le président ou la vice-présidente et la directrice générale ou la greffière-trésorière, lesquels sont désignés par résolution.

Que Monsieur Réjean Pion demeure autorisé à signer tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tant que les documents bancaires de modification des signataires n'auront pas été complétés et ce, afin d'assurer la bonne marche des affaires de la Régie.

Cette résolution modifie la résolution numéro 17-122 du 21 novembre 2017 ainsi que les conventions de service signées les 22 mars et 9 mai 2017.

25-066

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES — MODIFICATION D'UN RESPONSABLE

CONSIDÉRANT qu'à l'article 6 et à l'annexe 2 de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes, les personnes responsables du traitement des plaintes et des signalements sont désignées par leur nom;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Régie, Monsieur Réjean Pion, prend sa retraite à la fin du mois de juin;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 30 juin 2025, Madame Mélanie Paquin occupera le poste de directrice générale de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

De remplacer le nom de Monsieur Réjean Pion par celui de Madame Mélanie Paquin, directrice générale, à titre de personne responsable du traitement des plaintes et des signalements à l'article 6 et à l'annexe 2 de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

Que cette résolution modifie la résolution numéro 24-073 adoptée le 25 septembre 2024.

**25-067 SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MOIS DE JUILLET —
ANNULATION**

CONSIDÉRANT la période estivale et la recommandation des membres du comité exécutif en date du 4 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

D'annuler la séance régulière du conseil d'administration prévue pour le 23 juillet 2025.

**25-068 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
SEPTEMBRE — MODIFICATION DE LA DATE**

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du conseil d'administration prévue le 24 septembre 2025 coïncide avec la tenue du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT la demande des membres du conseil d'administration de déplacer la date de la séance ordinaire de septembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Régie doit adopter le budget 2026 lors de cette séance afin de pouvoir le transmettre à toutes les municipalités membres avant le 1^{er} octobre, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-François Morin,
Appuyé par Monsieur Daniel Choquette,
Et résolu à l'unanimité

Que la séance prévue pour le mercredi 24 septembre 2025 soit devancée au 18 septembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 juin 2025
- B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 28 mars 2025
- C) Écocentre d'Acton Vale — Courriel du 13 juin 2025 — Réparation
- D) Municipalité du Village de Roxton Falls — Lettre du 17 juin 2025 : Remerciements sincères pour vos 17 années d'engagement exceptionnel

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

25-069

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Marguerite Desrosiers,
Appuyé par Monsieur Claude Gaucher,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 24.

Alain Jobin, président

Carole Gaulin, greffière-trésorière